



N°DEL87-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **24 SEPTEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVERAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – Mme DUCOM Hélène – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – Mme DARTIGUENAVE Chantal – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
Mme HENAUULT Marylène
M. ARRAS Alexis
Mme PEYSALLE Florence
M. MORA Vincent
Mme GAY Martine

Donne pouvoir à :

Mme ERIDIA Martine
M. DUBOIS Julien
M. BENALIA-BROUCH Amine
Mme LABARCHEDE Martine
M. PETRAU Jean
M. HUMEAU André

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – Mme HENAUULT Marylène – M. ARRAS Alexis – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. CAGNIMEL Philippe – Mme GAY Martine – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PEDUCASSE

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU PETR PAYS ADOUR LANDES OCEANES

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-7, L.5211-1, L.5711-1 et suivants, et L.5741-1,



Vu la délibération n°46-2020 en date du 17 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du Grand Dax au sein du PETR Pays Adour Landes Océanes,

Considérant que M. M. André HUMEAU, désigné par délibération susvisée pour siéger au sein du comité syndical du PETR a présenté une démission dûment motivée de cette fonction,

Considérant qu'il convient, après appel à candidatures, de désigner le délégué titulaire appelé à remplacer M. André HUMEAU au sein du PETR afin d'éviter toute vacance de siège,

Considérant la candidature suivante pour siéger au comité syndical : M. Alain DUBOURDIEU

Considérant qu'il est procédé à la désignation au scrutin secret,

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Mme Christelle LALANNE
- M. Jean SOUBLIN

Nombre de Conseillers communautaires présents	57
Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	57 (51 Conseillers communautaires présents et 6 pouvoirs)
Nombre de votants	57 (dont 6 pouvoirs)

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 40 POUR et 17 BLANCS)

Article 1 : DESIGNE M. Alain DUBOURDIEU en qualité de délégué titulaire pour siéger au conseil syndical en lieu et place de M. André HUMEAU

Article 2 : DIT que cette délibération sera notifiée au PETR,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 30 septembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.